

Guide de l'eau dans les Landes



www.landes.org

Edito

L'accès à l'eau potable pour tous est un enjeu majeur de notre monde : l'actualité nationale ou internationale nous le rappelle régulièrement. L'eau est un bien commun qu'il convient de préserver, et sa gestion dans le cadre du service public demeure aussi fondamentale. Ce sont les principes essentiels de l'action du Conseil général des Landes dans ce domaine.

Notre département est richement pourvu en ressources en eau, mais ce patrimoine s'avère être fortement sollicité par les différents usages et sa qualité peut être menacée.

Le Conseil général des Landes s'est toujours attaché à mener une politique de connaissance, de développement et de surveillance de la ressource en eau, et à mettre en œuvre et soutenir des pratiques respectueuses de sa qualité et de sa disponibilité.

La gestion et la protection de l'eau sont de ce fait l'un des axes forts de la politique environnementale du Conseil général qui y consacre près de 6,6 Millions € par an.

Le présent guide est un outil concret qui vise à sensibiliser les Landais à ces enjeux.

L'eau est un bien fragile, c'est la plus précieuse des ressources que nous devons léguer à nos enfants.

Le Président du Conseil général des Landes
Henri Emmanuelli

Sommaire

Page 3	■ Les Landes, pays de l'eau
Page 4	■ Le Conseil général agit...
Page 5	■ Un bien pour tous
Page 6	■ Les eaux souterraines et l'eau potable
Page 7	■ Voyage au pays de l'eau du robinet
Page 8	■ À consommer avec modération
Page 9	■ L'eau : attention, fragile !
Page 10	■ Contribuons tous à préserver l'eau !
Page 12	■ La façade océane
Page 13	■ Lacs et étangs
Page 14	■ Les cours d'eau
Page 15	■ Les zones humides



Les Landes, Pays de l'eau

Grâce à son contexte géologique et sa situation géographique, le département des Landes est particulièrement riche en eau. Il abrite en effet des dizaines de kilomètres de littoral océanique, des nappes d'eaux souterraines abondantes, de très nombreux cours d'eau, de multiples lacs et étangs, ainsi que des zones humides recelant des milieux naturels remarquables (barthes et saligues de l'Adour, tourbières, etc.).

Ce patrimoine s'avère essentiel à la vie du territoire : pour l'alimentation en eau potable de ses habitants, mais également pour l'activité industrielle, l'agriculture, le thermalisme, et les loisirs.

Toutefois, cette richesse se révèle fragile : les interventions humaines ne sont pas sans effet sur les ressources

en eau et des prélèvements importants, des gaspillages, des pollutions diverses menacent régulièrement leur quantité et leur qualité. En outre, les changements climatiques annoncés par la communauté scientifique évoquent des sécheresses récurrentes alliées à une modification du niveau des eaux.

L'eau des Landes est notre patrimoine : partageons-la et protégeons-la !

L'eau dans les Landes...

- des nappes souterraines profondes
- **106 km** de façade océane
- **4975 km** de cours d'eau
- **2500 plans** d'eau naturels et artificiels

Le Conseil général agit...

pour la préservation



- En surveillant la ressource en eau : réseau de suivi qualitatif et quantitatif des nappes souterraines et des cours d'eau.
- En recherchant et en créant de nouvelles ressources d'eau potable, et en protégeant les captages.
- En sauvegardant les zones humides via des établissements publics tels que l'Institution Adour ou le syndicat mixte Géolandes.
- En initiant et soutenant des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et à la protection de l'eau.

et pour une meilleure gestion de l'eau

- En défendant la gestion publique des services d'eau potable et d'assainissement.
- En soutenant le développement de nouvelles ressources et les interconnexions de réseaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable.
- En optimisant l'assainissement des eaux usées par l'apport de soutiens techniques et financiers aux communes.
- En encourageant la gestion globale de l'espace rivière par un accompagnement technique et financier des structures publiques gestionnaires (syndicats de rivière).
- En incitant à l'amélioration des pratiques agricoles tant sur la quantité consommée que sur la prévention des pollutions, en partenariat technique et financier avec les Chambre d'Agriculture et Fédération départementale des CUMA des Landes.
- En initiant des programmes d'amélioration des pratiques de désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires des collectivités landaises.



L'Agence de l'eau Adour Garonne, aux côtés du Conseil général, conseille et aide financièrement les communes, industriels, agriculteurs et associations pour leurs travaux et actions de préservation de la qualité de l'eau et du milieu naturel, ainsi que pour la création et la gestion des réserves en eau.

Station de
traitement d'eau
potable d'Angresse



Un bien pour tous


Défendre l'accès de tous à un bien public

Les communes sont responsables de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif.

Elles peuvent gérer elles-mêmes directement ces services ou en déléguer la gestion à une société privée. En France, le prix de l'eau cache des disparités importantes selon la ressource, ses caractéristiques, son traitement, le territoire desservi... mais également en fonction du mode d'organisation et du mode de gestion. Les prix sont en moyenne plus élevés en intercommunalité et en délégation (Source : Étude Ifen, mars 2007).

Le Conseil général défend depuis plusieurs années un service public de l'eau en régie, afin de favoriser la transparence et l'intérêt des usagers des Landes. Considérant que l'accès à l'eau ne doit pas être un service marchand, il œuvre au quotidien pour que cette ressource indispensable à tous ne devienne pas une simple source de profit pour des entreprises privées.





Réalisation d'un forage profond à St-Paul-les-Dax

Les eaux souterraines et l'eau potable

Le département des Landes fait partie du bassin géologique Aquitain, l'un des plus grands de France. Il est aussi le plus riche en eaux souterraines, notamment en eaux thermales. Ces réservoirs naturels d'eau potable, ou aquifères, sont situés à des profondeurs variables et sont alimentés principalement par infiltration des eaux de pluie. Depuis plus d'un siècle, huit aquifères principaux sont exploités pour la production de l'eau potable consommée dans Les Landes.

Eaux profondes... mais sensibles

La majorité des nappes est d'excellente qualité. Quelques aquifères sont plus sensibles aux pollutions, notamment aux engrais (nitrates) et pesticides utilisés dans l'agriculture qui s'infiltrent dans le sol au rythme des pluies. Dans les zones à forte pression agricole du département (bassin de l'Adour par exemple), un certain nombre de ces aquifères ont vu la qualité de leurs eaux se dégrader.

Sous haute surveillance

Afin de protéger cette ressource, le Conseil général a mis en place depuis une vingtaine d'années un réseau de 200 points de mesures permettant de surveiller la qualité et la quantité des nappes souterraines du département. Il permet de tirer la sonnette d'alarme en cas de pollution, mais aussi en cas de baisse critique du niveau des eaux. Le bilan de ce suivi peut être consulté sur www.landes.org

Voyage au pays de l'eau du robinet

Le cycle de l'eau

L'eau prélevée dans la nature pour être consommée par l'homme doit respecter des normes réglementaires de qualité.

Après avoir été captée dans un cours d'eau, un lac ou une nappe souterraine, elle est amenée dans une usine de production d'eau potable où elle peut subir divers traitements chimiques et biologiques. Dans les Landes, il s'agit essentiellement d'éliminer le fer et le manganèse présents dans les eaux souterraines.

Elle est ensuite acheminée vers les usagers. Une fois utilisées, les eaux rejetées, appelées eaux usées, sont recueillies pour être traitées dans des stations d'épuration collectives ou des dispositifs d'assainissement autonomes, avant d'être rendues à la nature.

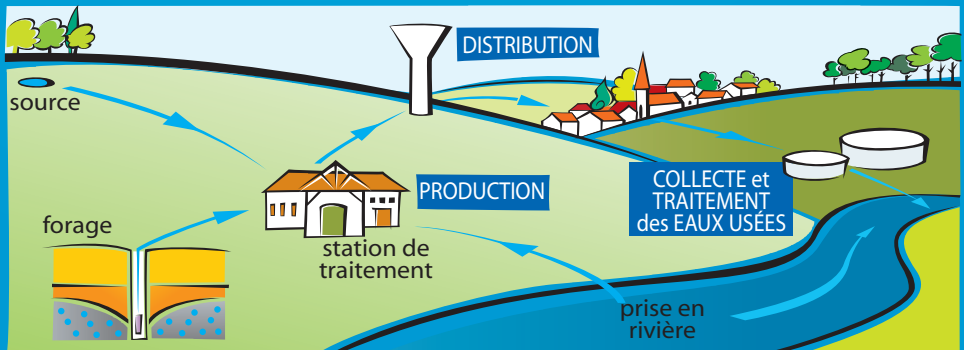
L'eau assainie, combien ça coûte ?

Sur sa facture d'eau, le consommateur paie

- 46% pour la production et la distribution de l'eau potable jusqu'à son robinet
- 37% pour la collecte de ses eaux usées et leur traitement en station d'épuration
- 11,5% de redevances diverses versées à l'Agence de l'Eau
- 5,5% de TVA

En France, en moyenne

- 1 mètre cube d'eau du robinet = 3 euros (soit 0,3 centimes le l.)
- 1 litre d'eau en bouteille = entre 20 et 45 centimes d'euros



A consommer avec modération

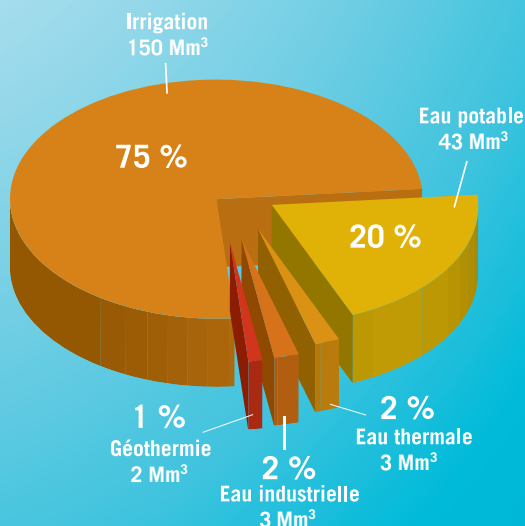


La consommation landaise

La consommation annuelle en eaux souterraines, toutes origines confondues, est estimée à 200 millions de m³ :

L'eau, qu'elle soit froide ou chaude, douce ou salée, est une ressource sollicitée et utilisée par tous, parfois à très grande échelle. Ces dernières années, les nappes souterraines affichent des niveaux en dessous de la moyenne, proches de ceux observés durant les années 1990 ; toutefois ils restent globalement stables.

Les déficits sur les eaux de surfaces sont plus sensibles, pour les usagers qui se voient imposer des restrictions de prélèvement, mais aussi pour les écosystèmes avec notamment la mortalité anormale de poissons ou la disparition de milieux naturels dépendants de l'eau.



Les nappes profondes, bien protégées par les terrains imperméables, sont principalement destinées à l'eau potable. L'irrigation utilise essentiellement les nappes superficielles, mais aussi les rivières et les réservoirs (petits barrages et réserves destinés au soutien en période de basses eaux).

L'eau : attention, fragile !

De nombreuses substances provenant de sources variées peuvent venir polluer l'eau douce ou l'eau de mer. Afin de conserver une eau potable pour l'homme et sans danger pour la faune et la flore, une vigilance de tous les instants s'impose.

Épurer les eaux usées

Les eaux usées proviennent des activités humaines : habitations, bâtiments collectifs, usines, etc. Elles contiennent des matières organiques et minérales polluantes qu'il faut éliminer avant de les rejeter dans la nature, ainsi que des micro-organismes.

L'épuration consiste à favoriser le développement de ces micro-organismes dans des ouvrages (station d'épuration, assainissement autonome) afin qu'ils puissent dégrader la pollution dont ils se nourrissent. Ce phénomène biologique produit des "boues" qui sont séparées des eaux traitées, compostées ou non, puis valorisées en agriculture dans le cadre de plans d'épandage réglementés.

Ces produits qui polluent, ..

- Les matières organiques biodégradables : déjections animales et humaines, graisses, rejets des industries agroalimentaires et papetières...
- Les nitrates et phosphates : contenus dans les engrais, les détergents, les lessives.
- Les pesticides : utilisés dans l'agriculture, dans l'entretien des espaces verts des villes, des infrastructures routières et ferroviaires, dans les jardins des particuliers.
- Les métaux lourds : mercure, cuivre, cadmium, etc, inclus dans les rejets domestiques (faible quantité) et industriels.
- Les hydrocarbures (HAP) : produits lors de la combustion du carburant, du bois, du charbon, également dans l'industrie métallurgique, etc.

- Les collectivités landaises investissent :

En 2007, 174 stations d'épuration communales équipent notre département, soit une capacité permettant de traiter la pollution d'une population équivalant à 762 000 habitants, intégrant les estivants. Le Conseil général consacre annuellement 2,6 Millions € aux travaux d'assainissement des collectivités.

Contribuons tous à préSe

Dans les Landes, l'eau n'est pas une ressource rare. Toutefois, avec l'augmentation de la consommation et la situation climatique de ces dernières années, elle est moins disponible qu'auparavant et il est plus que jamais vital de la considérer comme un bien précieux.

A la maison

- Prenons des douches (60 à 80 litres d'eau), plutôt que des bains (150 à 200 litres)
- Brossage de dents, rasage, vaisselle... évitons de laisser le robinet ouvert.
- Utilisons des lessives et détergents biodégradables.
- Evitons les pesticides et les désherbants chimiques dans le jardin.
- Portons les résidus de produits polluants en déchetterie, et ne les déversons surtout pas dans les canalisations domestiques.

Astuce anti-fuites !

Les fuites même minimales peuvent considérablement augmenter la consommation d'eau d'un foyer. Aussi vérifiez régulièrement joints des robinets et chasse d'eau. Pour détecter d'éventuelles fuites invisibles sur votre installation, comparez les chiffres affichés sur le compteur d'eau le soir à ceux du lendemain matin. Si le compteur a tourné pendant votre sommeil, faites vérifier votre installation par un professionnel.

En France, la consommation moyenne d'eau par habitant et par jour est de 150 à 200 litres.

erver l'eau

Modifier les pratiques agricoles

La convention Cadre Agriculture Environnement 2002/2006 signée entre le Conseil général des Landes et la Chambre d'agriculture des Landes traduit une volonté commune d'incitation à la modification des pratiques agricoles en faveur de la protection de la qualité de l'eau potable sur trois zones prioritaires plus particulièrement.

Les Chambre d'Agriculture et Fédération Départementale des CUMA des Landes en sont les partenaires techniques.

L'évolution récente de la qualité de l'eau est marquée par la stabilisation des teneurs en nitrates, la faible présence de triazines, l'absence d'autres pesticides dans les eaux souterraines.

L'évaluation de ce programme réalisée par un cabinet externe fait état de la nécessité d'inscrire ces actions de développement dans le temps. Une nouvelle convention 2008/2013 sera prochainement proposée, avec un élargissement des thématiques aux transferts de pratiques de l'agriculture biologique vers l'agriculture conventionnelle, aux énergies renouvelables, et une approche favorisant la durabilité des exploitations landaises.



Eduquer à l'environnement

En partenariat avec la Ligue de l'Enseignement des Landes et l'Inspection Académique des Landes, des classes de découverte sur le thème de l'eau sont proposées aux élèves landais pour leur permettre d'appréhender leur environnement. Depuis 1997, 200 classes de découverte ont permis à plus de 4 560 enfants de suivre l'évolution de l'Adour de sa source dans les Hautes Pyrénées jusqu'à son embouchure à Bayonne, et de découvrir les différents circuits de l'eau (cycle de l'eau, eau potable, eaux usées) ainsi que sa gestion appropriée. De nombreuses animations sont par ailleurs réalisées.





La façade océane

Nettoyage
des plages

Les dunes du littoral landais sont une construction humaine récente qui date du 19^e siècle. Le ruban de plages de sable fin de 106 km nécessite un soin particulier : surveillance de la qualité des eaux de baignade, contrôle et maîtrise de l'impact de l'homme sur le milieu dunaire (piétinement), gestion des déchets.

Nettoyer sans nuire

Le littoral sauvage est nettoyé une fois par semaine en été, et tous les 15 jours en hiver, tandis que les plages sont ratissées tous les 3 jours en été, et une fois par semaine en hiver. Ce ratissage est complété par une finition au criblage tamisage l'été sur les plages surveillées. Une bande de 5 mètres de large au pied des dunes est laissée vierge pour ne pas les déstabiliser. Les déchets ramassés partent en centre de stockage. Ils y sont triés puis valorisés ou éliminés. Une partie des déchets véhiculés par les cours d'eau sur le bassin de l'Adour est également captée, soit avant l'embouchure de l'Adour au moyen d'un barrage flottant, soit à l'embouchure dans l'enceinte du Port de Bayonne.

Sur les 3 dernières années, le budget moyen du Département consacré à ces opérations est de 1,7 million d'euros.

Le bois flotté, richesse renouvelable des plages

Le bois arrive en quantité sur le littoral. Il est trié à même la plage afin de minimiser les coûts de transport et de traitement.

Plusieurs filières de valorisation ont été développées :

- énergie pour chauffer des bâtiments publics des Landes
- panneaux de particules
- éléments paysagers
- œuvres artistiques
- matière première pour le compostage et l'épandage de boues de stations d'épuration.

Afin de mesurer l'importance du bois flotté dans l'écosystème du haut de plage, des essais de nettoyage manuel sélectif (se substituant au nettoyage mécanique) sont conduits sur certains secteurs du littoral. Ne sont alors collectés que les déchets d'origine humaine (plastiques, métaux, verres...), des suivis des populations de plantes et d'insectes étant par ailleurs menés.

Ecosystème : ensemble stable (ayant trouvé un équilibre et une autonomie favorable à la vie) composé d'un milieu (sol, relief, climat) et d'êtres vivants (animaux ou végétaux) en étroite association.

Lacs et étangs



Le département des Landes ne compte pas moins de 2 500 plans d'eau, naturels ou artificiels, dont 8 grands lacs naturels littoraux supérieurs à 50 hectares : Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, Léon, Soustons, Aureilhan... Environ un tiers des plans d'eau, créés artificiellement, est utilisé en irrigation pour l'agriculture.

La faune et la flore des étangs sont particulièrement fragiles et nécessitent des moyens de conservation spécifiques : lutte contre le comblement progressif des plans d'eau (phénomène d'eutrophisation) et contre la prolifération des plantes aquatiques exotiques qui concurrencent les espèces locales et rendent les activités nautiques et traditionnelles difficiles.

Eutrophisation : détérioration d'un milieu aquatique suite à un enrichissement excessif en éléments nutritifs (nitrate, phosphore) qui conduit à un fort développement d'organismes vivants privant le milieu d'oxygène et provoquant ainsi à terme sa disparition.

Géolandes, pour que vivent les 10 300 ha d'étangs du littoral

Afin de préserver ces milieux naturels exceptionnels, d'y maintenir des activités humaines (baignade, pêche, loisirs nautiques), le Conseil général et les communes riveraines se sont réunis en 1988 au sein de Géolandes, le syndicat mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais, chargé de coordonner et mettre en œuvre les programmes d'entretien et de sauvegarde de la chaîne des étangs du littoral.

Le budget moyen annuel de Géolandes est de 960 000 € (investissement et fonctionnement).

Prélèvement
de plantes
aquatiques



Les cours d'eau



Les Landes sont parcourues par 4 975 km de rivières organisées en trois grandes unités : le bassin de l'Adour au sud, les rivières côtières à l'ouest et au nord, les cours d'eau en amont du bassin de la Garonne à l'est.

Leurs niveaux sont influencés par les pluies, les échanges avec les nappes souterraines, et les prélèvements dédiés à l'irrigation et l'industrie.

Veiller sur les rivières landaises

Le Conseil général a créé le Service d'Animation pour la Gestion de l'Espace Rivière afin de prendre soin des cours d'eau landais. Sa mission consiste à promouvoir la restauration et l'entretien des cours d'eau, accompagner les structures gestionnaires (syndicats de rivières), faciliter la conciliation des usages (pêcheurs, canoës...), et surveiller l'état général des cours d'eau (qualité et quantité).

■ **22 points de prélèvement des eaux**

ont été mis en place sur le réseau des cours d'eau. Ils permettent de disposer de mesures fiables sur la qualité chimique et biologique ainsi que sur le niveau des eaux et de voir leurs évolutions au fil des ans.

Le bilan de ce suivi est consultable sur www.landés.org

Les zones humides



Barthes, tourbières, lagunes... les zones humides abondent dans les Landes et constituent des milieux naturels exceptionnels où faune et flore sont extrêmement variées.

Ces écosystèmes uniques doivent faire face à des menaces récurrentes : pollutions agricoles, humaines ou industrielles, envahissement par des plantes exotiques importées, crues ou assèchement...

Pour préserver cette richesse et la diversité de ces milieux, le département s'appuie entre autre sur son équipe de 16 gardes-nature. Une de leurs principales missions est d'améliorer les connaissances sur les zones humides afin d'anticiper leur évolution et de les préserver.

Les gardes y effectuent des patrouilles de surveillance à pied ou à cheval et contribuent également à les faire découvrir au public.

De plus, le Conseil général apporte un soutien technique et financier à des structures gestionnaires des milieux humides : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (en charge de 26 zones humides), les réserves naturelles (Marais d'Orx, Courant d'Huchet, l'Étang Noir), l'Institution Adour...



Bienvenue au pays de l'eau !

Le département des Landes avec ses nappes souterraines, ses rivières, ses lacs, ses étangs, ses zones humides, et évidemment, son remarquable littoral, est placé sous le signe de l'eau. Ce patrimoine d'une richesse exceptionnelle vit au rythme du territoire : sensible aux pollutions, aux conditions climatiques, aux négligences et gaspillages humains, il nécessite une attention et des soins tout particuliers auxquels le Conseil général répond au quotidien.

Ce guide de l'eau dans les Landes se propose de vous faire découvrir cette ressource vitale sous toutes ses facettes et de poser quelques repères pour apprendre à mieux la connaître et à mieux l'utiliser.

L'eau des Landes est notre patrimoine :
Partageons-la et protégeons-la !



Déjà parus, disponibles en mairie,
et consultables sur le site www.preventiondechets40.net :

- Guide de la Prévention des Déchets
- Guide de la Consommation Responsable
- Guide du Compostage et du Jardin au naturel
- Guide des Déchets Dangereux à la maison

Pour plus d'informations :

www.cg40.fr

05 58 05 40 40